

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 28 JANVIER 2021

DEL-2021-10

L'An deux mille vingt et un, le vingt-huit janvier, à 15 heures, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 21/1/2021, s'est réuni 'Salle de Comité' du SYANE sous la présidence de Monsieur Jean-Paul AMOUDRY.

Etaient présents ou en visioconférence :

Mmes MERMIER, PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, AMOUDRY, BOISIER, BOUVARD, COUTIER, DEAGE, GENOUD, GILLET, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

Avaient donné pouvoir :

Mme DETURCHE.

M. CHASSAGNE.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, BOUCHET.

MM. BAUD-GRASSET, DESCHAMPS, FRANCOIS, MATHIAN, OBERLI.

Assistaient également à la réunion :

Mmes DARDE, GIZARD, GUILLON, KHAY, MALLET, PERRILLAT, POQUET,

MM. BAILLY, CHALLEAT, GAL, LOUVEAU, RACAT, SCOTTON, VIVIAN : du SYANE

Membres en exercice : 26

Présents : 17

Représenté par mandat : 2

Objet : MISSION DE REPERAGE AMIANTE ET HYDROCARBURES AROMATIQUES POLYCYCLIQUES (HAP) SUR LES ENROBES DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE RESEAUX SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DU SYANE - MARCHÉ DE SERVICES

Exposé du Président,

Dans le cadre des travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SYANE, il a été identifié des risques liés à la présence d'amiante dans les enrobés des routes de Haute-Savoie et plus particulièrement pour les enrobés mis en œuvre entre 1980 et 1991. Par ailleurs, la détermination des teneurs en composants de type Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) des enrobés constitutifs de chaussée est rendue nécessaire pour leur intégration dans les filières de recyclage de matériaux.

Conformément à la réglementation en vigueur, il est nécessaire de réaliser des repérages amiante et, le cas échéant, des mesures de la teneur en HAP des matériaux constitutifs de chaussées sur lesquelles des tranchées sont projetées.

Pour chacune des missions, la prestation comprend la préparation l'intervention, le prélèvement par carottage de l'enrobé, le rebouchage du carottage, l'analyse par un laboratoire agréé et l'établissement d'un rapport de repérage avant travaux.

La consultation est lancée sous forme d'appel d'offres ouvert soumise aux dispositions des articles L.2124-2 et R.2124-2 du Code de la commande publique.

Elle donne lieu à l'attribution d'un accord-cadre de services mono-attributaire, conclu pour une durée d'un an, à compter de la date de notification, et pouvant être reconduit tacitement par période d'un an, dans la limite de trois reconductions. L'accord-cadre sera conclu sans minimum ni maximum financier.

La Commission d'Appel d'Offres du 28 janvier 2021 a décidé d'attribuer le marché à AC ENVIRONNEMENT qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner leur accord au marché à conclure avec le titulaire retenu par la Commission d'Appel d'Offres,
2. à autoriser le Président à le signer,
3. à autoriser le Président à signer tous les bons de commandes émis pendant la durée de validité du marché.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

J.P AMOUDRY.

Syane
ENERGIES & NUMÉRIQUE